



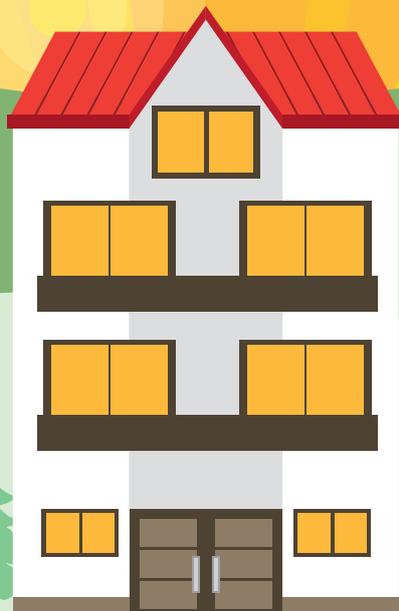
**France  
Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

## LE PARTENAIRE LOCAL DE VOTRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Des aides mobilisables  
selon vos revenus et  
l'ambition de votre projet !

- ❖ BAISSÉ DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES
- ❖ CONFORT THERMIQUE AMÉLIORÉ
- ❖ BIEN REVALORISÉ



Parc  
naturel  
régional  
des Grands Causses  
Une autre vie à l'énergie



Parc  
naturel  
régional  
de l'Aubrac

# La rénovation énergétique de mon logement, un objectif (in)atteignable ?



Sur un tel sujet, la démarche ne présente que des avantages : baisse des coûts énergétiques, confort accru, bien revalorisé, mais sa complexité et la coordination des nombreux intervenants peuvent parfois effrayer.

Service public agréé, les conseillers du Parc naturel régional des Grands Causses vous proposent un accompagnement spécifique pour permettre la réalisation d'une rénovation performante et la mobilisation d'aides financières.

Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur d'un logement, quel que soit votre niveau de ressources, **bénéficiez des conseils des Parc naturels régionaux des Grands Causses et de l'Aubrac !**

*RENCONTREZ  
L'UN DE NOS  
CONSEILLERS !*

## Service énergie

du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle

BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

05 65 61 43 51

info.energie@parc-grands-causses.fr





**Aujourd'hui, plus de 20% de la population est considérée en précarité énergétique.** Avec un parc actuel de logements composé de bâtiments le plus souvent anciens et mal isolés (70% des résidences du sud Aveyron sont antérieures à 1975), **les bonnes raisons de se lancer dans une rénovation énergétique de l'habitat sont nombreuses pour :**



### RÉDUIRE SES FACTURES D'ÉNERGIE

**Les français accordent en moyenne 8% leurs revenus dans les dépenses énergétiques.**

Depuis plus de 15 ans, les coûts de l'énergie ont flambé avec un prix du kWh toutes énergies confondues qui ne cesse d'augmenter.

### GAGNER EN CONFORT EN ÉTÉ COMME EN HIVER

**Si le confort saisonnier est pris en compte dans les constructions neuves depuis 2020, ce n'est pas le cas pour les logements construits avant !**

Particulièrement exposé au changement climatique, le territoire des Grands Causses, devrait connaître selon les prévisions, jusqu'à 20 journées de canicule de plus par an d'ici 2050.

### SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION ET MAINTENIR LA VALEUR DU BIEN

**Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, les logements les plus énergivores de la classe G+ ne peuvent plus être loués.**

**La raison :** la mise en œuvre de la Loi climat et résilience. Celle-ci interdira la mise en location de passoires énergétiques (logements F et G) d'ici 2028 (dès 2025 pour les étiquettes G), puis des logements classés E d'ici 2034.



*Une loi qui vise à limiter les surconsommations énergétiques, la précarité énergétique, et les impacts sur l'environnement*

### DIMINUER SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

**Localement, le résidentiel représente 26% des consommations d'énergie.**

À titre d'exemple, en plus de son coût, un chauffage au fioul peut représenter jusqu'à 10 fois plus d'émission de carbone qu'un mode de chauffage au bois !



# ZOOM SUR

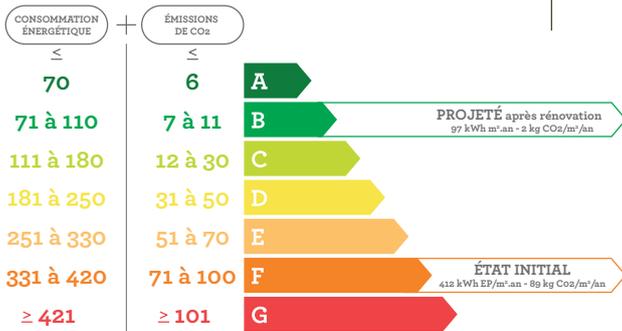
## Une maison individuelle des années 1960

### LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Isolation des combles et des murs par l'extérieur
- Isolation du plafond du sous sol
- Remplacement de toutes les menuiseries
- Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière granulés bois
- Système solaire combiné (chauffage + eau chaude sanitaire solaire en appoint)

### UN MONTANT DE TRAVAUX + ÉTUDES

**82 850 €**  
réalisés par des entreprises locales  
plus de **76%** d'aides sur le total TTC des travaux



### AVANT TRAVAUX

Une consommation annuelle de  
**55 620 kWh**  
dont 44 164 kWh pour le chauffage

Une dépense énergétique annuelle de  
**5 830 €\*** en 2023

### APRÈS TRAVAUX

Un gain énergétique de  
**76%**  
Une dépense énergétique annuelle prévisionnelle de  
**1 430 €** base 2023  
soit une économie de  
**4 400 €/an\***

\*Données issues d'un logiciel d'audit

Ma Prime Rénov Parcours Accompagné : 90% du montant des travaux plafonné à 70 000€ de travaux HT si saut de 4 classes énergétiques et sortie de passoire énergétique.

